



ARCHERS  
du  
STADE  
AURILLACOIS



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SAMEDI 30 JUILLET 2022**

Le Samedi 30 Juillet à 14h 30, les Archers du Stade Aurillacois ont tenu leur Conseil d'Administration au Moulin de Bargues.

Etaients présents :

Christian TOURLAND - Pierre CASAGRANDE - Jacques MAURE – Gérard VARRE - Nadine AUTARD –  
Géraldine BENECH – Roger MOISSINAC - Christine FORT –  
Patrice VIDAL – Laurent LAC – Jean-Pierre TISON (invités)

Etaients excusés :

Maryse CHABANEL - Denis VIDAL - Daniel ROUCHY – Jessica TISON  
Jacques LASSERRE – Thérèse HUTIN TISON (invités).

Absent : Patrick LEMETTE

**1. Organisation saison 2022/2023**

- ☀ Date de révision du matériel : Mardi 6 septembre 22 à partir de 18h.
- ☀ Date de pré-rentrée pour les archers licenciés pour la seconde année: Vendredi 9 septembre 22.
- ☀ Date de rentrée : vendredi 16 septembre 22. Avec un maximum d'éducateurs pour lisser les arrivées « massives ». Il faudra limiter le nombre de nouveaux licenciés à 17/18 tireurs.
- ☀ En ce qui concerne l'handisport, le nombre limité d'éducateurs et de places disponibles nous imposent de ne pouvoir répondre favorablement à cette demande spécifique pour la saison 22/23.
- ☀ La possibilité de faire les cours d'initiation et de perfectionnement (2<sup>ème</sup> année de tir) échelonnés sur le samedi après-midi pour avoir plus de temps et améliorer la progression des tireurs est posée... et largement débattue. Les aspirants archers seront-ils assez motivés pour se déplacer le samedi ? Les éducateurs seront ils eux aussi facilement disponibles? Pour cette année 22/23 l'organisation reste inchangée sur l'initiation et perfectionnement du vendredi.

A noter que Roger propose un créneau horaire le samedi de 14 h à 15 h pour les archers souhaitant se perfectionner.

☀ Il serait souhaitable que les archers chargés de l'ouverture du gymnase et du suivi des initiations et perfectionnement (entraîneurs, assistants, bénévoles) informent de leurs absences tous les archers concernés.

Également il faut raccourcir le créneau horaire du samedi pour éviter les arrivées tardives au gymnase : le créneau est désormais fixé de 14h à 16h

☀ Le Samedi 8 Octobre 22, Roger souhaite organiser un stage d'initiation (départemental + Retraite Sportive ?) de tir campagne au Moulin de Bargues. Il sera ouvert aux archers comptant 2 années de pratique.

☀ Le Samedi 22 Octobre 22, Roger propose un stage de « découverte technique de son arc »

☀ Par ailleurs, au printemps 23, il envisage de proposer une sortie club vers Vias (qui prêterait son terrain Sud Arc) ou dans le département (à affiner en fonction des appels d'offre). Cette sortie proposerait un stage de tir campagne/nature/TAE.

☀ Pierre se propose de rencontrer monsieur le Maire pour lui (re)parler du projet du terrain extérieur attenant au gymnase de Marvingt : le CA confirme son accord.

☀ Concernant l'éclairage du mur de tir à l'arc du gymnase Marvingt (le bouton utilisé par la Retraite sportive ne fonctionne plus correctement)), Jacques fera un courrier à la Mairie pour demander l'intervention d'un électricien.

☀ La fédération, la ligue et le département n'ont pas augmenté leurs tarifs pour la saison 22/23.

☀ De nouvelles appellations sont apparues U13 = Benjamin, U15 = Minime, U18 = Cadet, U21 = Junior correspondant à la catégorie d'âge.

☀ Le certificat médical reste valable pendant 3 années d'affilées (2 renouvellements maxi).

☀ Tarif matériel 2022/2023 : Peu de changement pour le prix de vente du petit matériel.

☀ Il ne faut plus inclure les tee-shirts dans la « pack archer » (il manque les tailles enfants) ce qui ramène son prix de vente à 75 €. Ne reste que des tailles adultes.

## **2. Programme régional de formation 2022/2023**

☀ Le Programme des formations organisées par la FFTA a été mis en ligne récemment. Vous pouvez vous y reporter et vous inscrire rapidement.

Jessica vient de s'inscrire pour devenir Entraîneur Fédéral. (Inscription avant fin aout !).

La formation a lieu à Riom (63) ainsi que 2 journées en club. Le cout est de 300 €. **A noter que le club devra lui confier dès le début de la saison, la responsabilité d'un groupe d'archers débutants (4 archers minimum et 8 archers maximum).**

Une nouvelle formation non diplômante a été créée en remplacement de l'assistant fédéral : Encadrant Fédéral qui, sous la responsabilité de l'entraîneur, participe à l'intégration des débutants et les initient aux fondamentaux techniques de base. Il faut uniquement justifier de 2 saisons sportives et avoir plus de 16 ans.

Pour devenir Arbitre, il faut prendre l'attache directe de Jean-Pierre Dimoyat. Nathan semble très intéressé par cette formation. A revoir avec lui dès la nouvelle saison.

## **3. Calendrier « Salle »**

☀ Le Stade Aurillacois organise 2 concours salle le dimanche 13 Novembre 22 et le dimanche 15 Janvier, ce dernier étant inscrit comme championnat départemental.

☀ L'ASPTT organise un tir salle le dimanche 30 Octobre 22.

☀ Saint Flour organise son tir salle le dimanche 27 Novembre 22.

☀ Pour rappel, l'inscription au calendrier des concours coûte : fédération : 23 € + comité régional : 8 €.

#### 4. Questions diverses

Quelques dates et infos à retenir :

☀ Vital Sport organisé par Décathlon/Commune d'Arpajon S/Cère aura lieu le samedi 3 Septembre 22. Le stade aurillacois y sera présent, probablement accompagné de l'ASPTT. Il faudra prévoir des flyers et formulaire de pré-inscription, une personne pourra être dédiée à ce travail. L'ASPTT devrait mettre en place le matériel.

☀ Jacques a commandé des affiches à la Fédération et au CRATA..

☀ Patrice va prendre tous les arcs débutants ambidextres Snake pour revoir notamment les tranches fils et repose flèches

☀ Pierre va prendre les 57 flèches d'initiation détériorées pour réparer encoches, pointes et plumes.

☀ Matériel à commander : les besoins sont listés, Patrice a fait des appels d'offres. Les prix sont pratiquement tous identiques entre HAVA à Concots (46) et Sud Arc et HERACLES.

Daniel souhaiterait acheter chez Sud Arc qui prêterait son terrain à Vias..(lire ci-dessus). Pierre relance une demande de devis et le club optera pour le moins disant. Le Comité Départemental subventionne à hauteur de 400€ l'achat de ce matériel.

☀ IMPORTANT : il ne faut pas démanteler notre stock de matériel neuf pour réparer ou prêter du matériel à nos jeunes archers. Ils doivent acheter leur propre matériel, en prendre soin ET penser à l'apporter à chaque séance d'entraînement !

☀ Le bilan du tir campagne de juin à Bargues est de + 200€.

☀ Patrice et Pierre se chargeront de retirer les cibles du bord du chemin à Bargues.

☀ Denis pourra t il réparer la motofaucheuse qui ne fonctionne plus ? Merci.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 18h30.

Aurillac, le 03 Aout 2022.

Le Président,



Jacques MAURE

La Secrétaire,



Nadine Autard